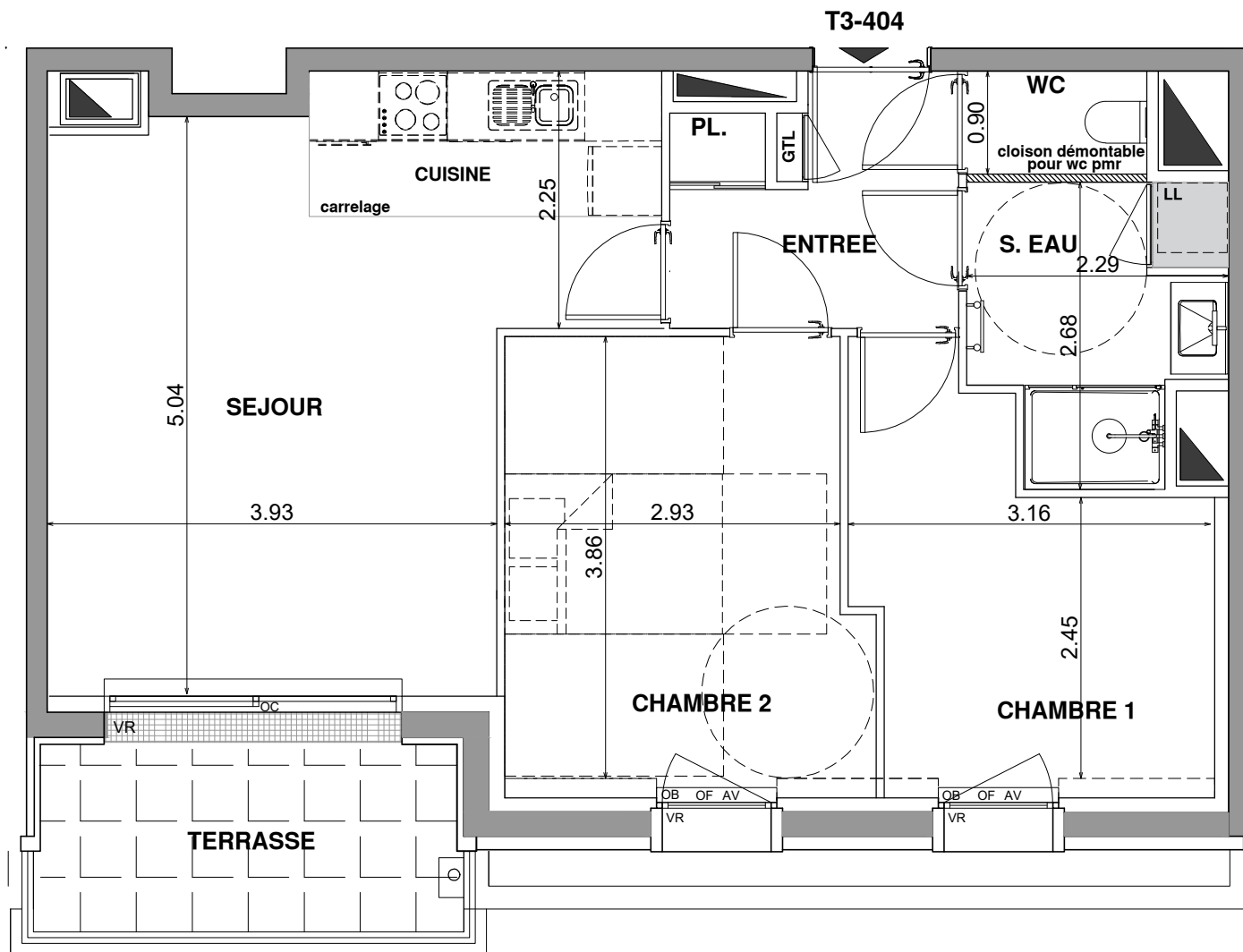


# PLAN DE RESERVATION



**Résidence Saint Julien**  
rue St-Anne

**PARC SAINT-JULIEN**

APPARTEMENT	NIVEAU	TYPE
404	R+4	T3

PLAN DE REPERAGE

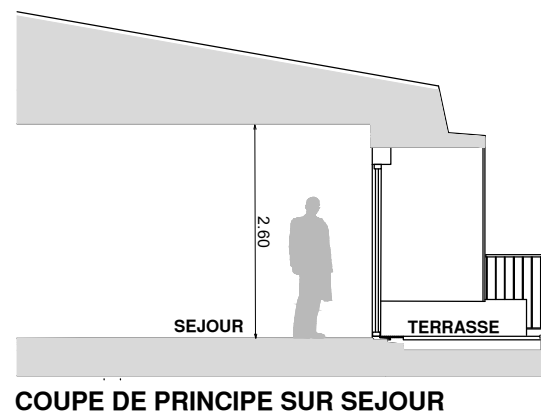
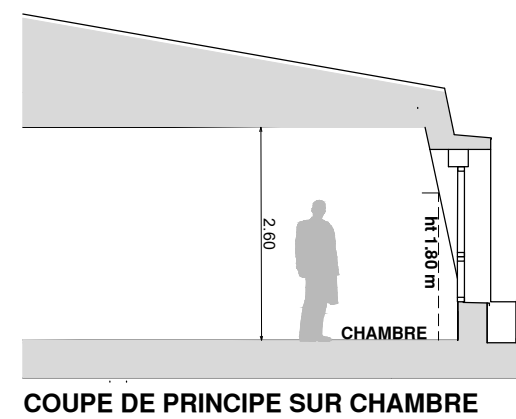


TABLEAU DE SURFACES		
	surface habitable	surface au sol
Séjour + cuisine	23.56 m <sup>2</sup>	
Chambre 1	9.20 m <sup>2</sup>	9.70 m <sup>2</sup>
Chambre 2	11.77 m <sup>2</sup>	12.35 m <sup>2</sup>
SDE	5.15 m <sup>2</sup>	
Entrée	4.98 m <sup>2</sup>	
WC	1.42 m <sup>2</sup>	
surface totale	56.08 m <sup>2</sup>	57.16 m <sup>2</sup>
terrasse	6.00 m <sup>2</sup>	
<b>HAUTEUR SOUS PLAFOND</b> SAUF INDICATION SUR PLAN		<b>2.60m</b>
<p style="font-size: small;">NOTA : la surface habitable de la pièce comprend la surface de placard.</p>		
Date de création:	22/05/2024	
Date d'actualisation:		

LEGENDE		
HSP	Hauteur Sous plafond	■ Réfrigérateur
OF	Ouvrant à la française	■ Cuisson
PF	Porte Fenêtre	■ Cuisson
F	Fixe	■ Lave vaisselle
OB	Fenêtre Oscillo batant	■ Lave linge
OC	Ouvrant coulissant	■ Tableaux électriques
VR	Volet Roulant	■ Chaudière individuel le gaz
AM	Allège maçonné	■ Ballon d'eau chaude
AV	Allège vitré	■ Placard
GC01	Garde-corps métallique	■ Faux plafond
GC02	Garde-corps métallique	
GC03	Garde-corps allège béton	
	Changeement de revêtement de sol	
	Calfebotis	



**NOTA:**  
Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de la réalisation tant en ce qui concerne les dimensions de l'équipement. La position et les dimensions du doublage thermique et/ou acoustique peuvent être modifiées.  
Les surfaces indiquées sont approximatives, les hauteurs sous plafond et celles d'allèges ou de seuils peuvent être légèrement modifiées. Les retombées, soffites, faux plafonds, trappes dénivelés de terrain ainsi que l'emplacement et la nature des équipements sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif.  
L'aménagement de la cuisine est donné à titre indicatif. Les côtes, les surfaces et hauteurs indiquées peuvent varier légèrement en fonction des impératifs de construction. Des modifications de détails nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif pourront être apportées sur les plans.  
Les servitudes de passage éventuellement nécessaires pour l'entretien d'équipements communs ainsi que les canalisations ne sont pas indiquées ou le sont à titre indicatif.  
Le sens d'ouverture des ouvrants et des volets battants et/ou coulissants est représenté à titre indicatif et reste au choix de l'architecte.  
Les implantations, nombre et taille des corps sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par l'architecte.  
Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, tant en ce qui concerne les implantations que les dimensions.